



PRÉVENIR LES RISQUES

FORMATION COURTE – SECURITE



CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

OBJECTIFS

- Actualiser et maintenir ses connaissances de conducteur de conducteur de taxi

PRÉREQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

PUBLIC

Conducteur de Taxi souhaitant maintenir et actualiser ses connaissances pour obtenir le renouvellement de sa carte professionnelle

DURÉE

2 jours : 14 heures

INTERVENANT

Formateur Consultant professionnel taxi

VALIDATION

Réaliser les exercices d'évaluation

La participation effective à l'ensemble des 2 jours de formation génère la remise d'une attestation individuelle d'actualisation des compétences d'une validité de 5 ans

Conformément à l'article R. 3120-8-2 du Code des Transports, cette formation d'actualisation des connaissances permet de se maintenir à jour pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi.

La périodicité des sessions de maintien et d'actualisation des connaissances est fixée à 5 ans.

CONTACTS

GESTIONNAIRES DE FORMATION

Schiltigheim : gestionfc67@cm-alsace.fr 03 88 19 79 64

Colmar : gestionfcc@cm-alsace.fr 03 89 20 84 65

REFERENT(E) HANDICAP

Alsace :
Gabrielle PIGEARD gpigeard@cm-alsace.fr 03 89 46 89 75

ÉQUIPEMENT TECHNIQUE

Salles de formation dédiées : vidéoprojecteur, accès internet haut débit, parc informatique, salle de pause

LIEUX ET DATES

Formation proposée à Schiltigheim et Colmar.

- Pour connaître les dates, consulter la programmation sur :
- notre site internet : cm-alsace.fr
 - notre plateforme de services : services.cm-alsace.fr

Fréquence de la formation : 11 sessions par an

TARIF

280 € net de taxes

Se renseigner auprès de nos conseillères en formation pour obtenir un devis et connaître les possibilités de prise en charge

Taux de satisfaction

88,35%



CONDUCTEUR DE TAXI : ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



PRÉVENIR LES RISQUES

PROGRAMME

JOUR 1

1. Droit du transport public particulier de personnes (3h30) :

- l'organisation du T3P en France (taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues)
- la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite

2. Réglementation spécifique taxi (3h30) :

- la réglementation nationale des conducteurs de taxis : définition, historique, évolutions législatives
- la carte professionnelle de Conducteur de Taxi
- l'autorisation de stationnement – les statuts des conducteurs
- l'exécution du service – le véhicule et son équipement – la course
- les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation – les voies et délais de recours
- le TAP : Transport Assis Professionnalisé : connaître le système conventionnel sur lequel repose une partie du travail de nombreux taxis – le transport de personnes pris en charge par les organismes d'assurance maladie.

JOUR 2

3. Sécurité routière (3h30) :

- obligation en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- mécanisme du permis à points
- règles du code de la route : signalisation – règles de conduite – comportement du conducteur
- règles d'éco-conduite
- conduite à tenir en cas d'accident
- risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, la fatigue
- règles de sécurité concernant le téléphone
- règles de rédaction d'un constat amiable d'accident matériel
- sanctions des infractions au code de la route
- réglementation du permis de conduire

4. Gestion et développement commercial (3h30) :

- accueil
- commercialisation
- gestion des conflits



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Apports théoriques et réglementaires

Remise d'un support pédagogique contenant les documents à caractère informatif et réglementaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation sommative : QCM d'évaluation des acquis concernant l'ensemble du programme de formation

[Conditions générales
de vente](#)

